



**DESCRIPTIF ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE**

**FOURNITURE DE MATERIELS D'ACTIVITES PHYSIQUES  
ET SPORTIVES**

# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 : ALLOTISSEMENT</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 4 : ELEMENTS DE QUALIFICATION ET DESCRIPTIFS FONCTIONNELS</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 5 : VARIANTE</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 6 : OPTIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 7 : LIEUX ET DELAIS DE LIVRAISON</b> .....	<b>4</b>
7.1 : Lieux de livraison .....	4
7.2 : Délais de livraison.....	4
<b>ARTICLE 8 : DUREE DE GARANTIE</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 9 : SERVICE APRES VENTE</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 10 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ</b> .....	<b>4</b>
10.1 : Pièces particulières.....	4
10.2 : Pièces générales .....	4
<b>ARTICLE 11 : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 12 : CONSTITUTION DES OFFRES</b> .....	<b>5</b>
12.1 : Présentation des offres.....	5
12.2 : Conditions d'envoi et de remise des offres.....	5
<b>ARTICLE 13 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES</b> .....	<b>5</b>
<b>ARTICLE 14 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</b> .....	<b>5</b>
<b>ARTICLE 15 : CRITERES DE CHOIX</b> .....	<b>5</b>
<b>ARTICLE 16 : DESIGNATION DU REPRESENTANT LEGAL</b> .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 17 : PRIX</b> .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 18 : PENALITES</b> .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 19 : MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES</b> .....	<b>6</b>
19.1 : Présentation des demandes de paiements .....	6
19.2 : Comptable public assignataire .....	7
19.3 : Mode de règlement.....	7
<b>ARTICLE 20 : ASSURANCES</b> .....	<b>7</b>
<b>ARTICLE 21 : RESILIATION DU MARCHÉ</b> .....	<b>7</b>
<b>ARTICLE 22 : DROIT, LANGUE ET MONNAIE</b> .....	<b>7</b>
<b>ARTICLE 23 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>7</b>
<b>ARTICLE 24 : PROCEDURES DE RECOURS</b> .....	<b>7</b>
<b>ARTICLE 25 : CLAUSES TECHNIQUES</b> .....	<b>7</b>
25.1 : Clauses techniques afférentes au lot n°1 .....	7
25.2 : Clauses techniques afférentes au lot n°2 .....	9
25.3 : Clauses techniques afférentes au lot n°3.....	11
<b>ARTICLE 26 : MEMOIRE TECHNIQUE</b> .....	<b>11</b>
<b>ARTICLE 27 : DEROGATIONS</b> .....	<b>11</b>

## ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la fourniture de matériels d'activités physiques et sportives à l'usage du SDIS de la Somme.

## ARTICLE 2 : ALLOTISSEMENT

Le présent marché se décompose en trois lots :

- Lot n° 1 : Fourniture de matériels de musculation et de fitness
- Lot n° 2 : Fourniture de matériels de sport collectif et d'éducation physique
- Lot n° 3 : Fourniture de matériel spécifique au parcours sportif sapeur-pompier

## ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Public.

## ARTICLE 4 : ELEMENTS DE QUALIFICATION ET DESCRIPTIFS FONCTIONNELS

L'ensemble du matériel proposé sera conforme aux normes françaises et européennes.

Le soumissionnaire devra produire l'ensemble des éléments attestant que les matériels fournis sont conformes aux normes en vigueur.

S'il est certifié, le soumissionnaire pourra produire une copie du certificat d'assurance qualité.

## ARTICLE 5 : VARIANTE

Les variantes ne sont pas autorisées.

## ARTICLE 6 : OPTIONS

Dix options sont proposées :

- Cinq options au lot n°1 :
  - ↳ Option n° 1 : demi-vis-à-vis haut et bas
  - ↳ Option n°2 : structure repose barre
  - ↳ Option n°3 : banc larry scott biceps
  - ↳ Option n°4 : banc développé couché 90 cm large
  - ↳ Option n°5 : chaise romaine
- Cinq options au lot n°2 :
  - ↳ Option n° 1 : coffre de rangement 340 litres
  - ↳ Option n°2 : échelle de vélocité
  - ↳ Option n°3 : double décamètre
  - ↳ Option n°4 : mini haies 15 cm
  - ↳ Option n°5 : ensemble de mini haies et de cônes

Ces options sont décrites à l'article 25 du présent DAT.

La réponse à ces options est **obligatoire**. Les soumissionnaires aux lots n°1 et 2 sont tenus de présenter une proposition à ces options.

## **ARTICLE 7 : LIEUX ET DELAIS DE LIVRAISON**

### **7.1 : Lieux de livraison**

Les fournitures afférentes à chacun des lots du présent marché devront être fournies à l'adresse suivante :

**Pôle logistique SDIS 80  
Z.A. LE CAPRON  
Route de TAISNIL  
80480 SALEUX**

### **7.2 : Délais de livraison**

Le soumissionnaire précisera dans son bordereau de prix le délai de livraison de l'ensemble des matériels du lot pour lequel il répond, en jours calendaires, week-end et jours fériés inclus.

Le délai de livraison débutera à compter de la notification du marché au titulaire.

## **ARTICLE 8 : DUREE DE GARANTIE**

Le soumissionnaire précisera dans son bordereau de prix la durée de garantie de l'ensemble des matériels du lot pour lequel il répond.

Le délai de garantie débutera à compter de la réception des matériels objets du présent marché par le SDIS de la Somme.

## **ARTICLE 9 : SERVICE APRES VENTE**

Le soumissionnaire précisera dans son bordereau de prix le délai d'intervention pour un matériel en panne ou défectueux et encore sous garantie.

Il précisera en outre si un matériel de prêt sera mis à disposition pendant la durée d'indisponibilité.

## **ARTICLE 10 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

### **10.1 : Pièces particulières**

- Le bordereau de prix,
- Le présent Document Administratif et Technique (D.A.T),
- L'ensemble des documents attestant que les matériels fournis sont conformes aux normes en vigueur.
- Le mémoire technique

### **10.2 : Pièces générales**

- Le code des marchés publics,
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS).

## **ARTICLE 11 : JUSTIFICATIFS A PRODUIRE**

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés en la matière ; dans le cas contraire, fournir une déclaration sur l'honneur ;
- Un document relatif aux pouvoirs de la personne ou des personnes habilitées à engager la société ;

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Les formulaires DC 1, 2, NOTI 1 et 2 sont acceptés et disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

## **ARTICLE 12 : CONSTITUTION DES OFFRES**

### **12.1 : Présentation des offres**

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats. Il se compose du présent DAT et d'un bordereau de prix pour chaque lot. Les propositions des candidats seront entièrement rédigées en langue française. Le soumissionnaire est informé que l'établissement public souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'euro.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté contenant :

- Les pièces énumérées à l'article 11 « justificatifs à produire » du présent DAT,
- Le bordereau de prix **complété, daté et signé**,
- Le présent Document Administratif et Technique (DAT) **paraphé, daté et signé**,
- Le mémoire technique décrit à l'article 26 du présent DAT.

### **12.2 : Conditions d'envoi et de remise des offres**

L'enveloppe extérieure portera l'adresse et les mentions suivantes :

<p>SDIS de la SOMME Groupement Formation 7 Allée du Bicêtre – BP 2606 80026 AMIENS Cedex 1</p> <p><b>MATERIELS D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES</b></p> <p><b>Ne Pas Ouvrir</b></p>
---

Les offres devront être :

- soit transmises en recommandé avec accusé de réception
- soit remises à l'adresse ci-dessus, contre récépissé.

## **ARTICLE 13 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

La date et l'heure limites de réception des offres sont fixées au **vendredi 12 septembre 2014 à 12h**.

## **ARTICLE 14 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 15 : CRITERES DE CHOIX**

Le choix sera opéré selon les critères de choix, pondérés de la manière suivante :

- Prix = 40% selon la formule (Prix le + bas proposé / Prix du soumissionnaire) x 40
- Valeur technique = 20 % (jugée à partir du mémoire technique)
- Durée de garantie = 20% selon la formule (Durée de garantie du soumissionnaire / Durée de garantie la + importante proposée) x 20
- Service après-vente = 15 % selon la formule [(Délai d'intervention le plus court / Délai d'intervention du soumissionnaire)\*7,5) + 7,5 si un matériel de prêt est mis à disposition pendant la durée d'indisponibilité d'un matériel en panne ou défectueux et encore sous garantie].
- Délai de livraison = 5% selon la formule (Délai le + court proposé / Délai de livraison du soumissionnaire) x 5

## **ARTICLE 16 : DESIGNATION DU REPRESENTANT LEGAL**

Le représentant légal du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme est Monsieur le Président du Conseil d'Administration, pouvoir adjudicateur.

## **ARTICLE 17 : PRIX**

Le soumissionnaire portera obligatoirement les propositions de prix unitaire et total HT de chaque élément constitutif du lot et sa proposition de prix total HT et TTC sur le bordereau de prix afférent au lot pour lequel il soumissionne.

## **ARTICLE 18 : PENALITES**

Par dérogation à l'article 14 du CCAG-FCS, lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, des pénalités calculées selon la formule suivante sont appliquées sans mise en demeure :

$$P = \frac{V \times R}{300}$$

P = pénalités

V = montant total du marché

R = nombre de jours de retard au calendrier

## **ARTICLE 19 : MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES**

### **19.1 : Présentation des demandes de paiements**

Les factures afférentes à chaque prestation seront établies en un original et 2 copies portants, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et adresse du créancier,
- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement,
- le numéro du marché,
- la prestation réalisée,
- le montant hors taxe de la prestation en question,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total des prestations exécutées,
- la date de facturation.

Les factures et autres demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante :

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME**  
**Groupement Juridique et Financier**  
**Service Finances**  
**7 Allée du Bicêtre – BP 2606**  
**80 026 Amiens cedex 1**

## **19.2 : Comptable public assignataire**

Le comptable public assignataire est :

**MONSIEUR LE PAYEUR DEPARTEMENTAL DE LA SOMME**  
**27, rue de l'Amiral Courbet**  
**80 010 Amiens**

## **19.3 : Mode de règlement**

Les prestations seront payées par mandat administratif selon la réglementation en vigueur. Le délai global de paiement est de 30 jours.

## **ARTICLE 20 : ASSURANCES**

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code Civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommages occasionnés par l'exécution du marché.

## **ARTICLE 21 : RESILIATION DU MARCHE**

Seuls les articles 29 à 36 du CCAG-FCS., relatives à la résiliation du marché sont applicables.

## **ARTICLE 22 : DROIT, LANGUE ET MONNAIE**

En cas de litige, seul le droit français est applicable. Les tribunaux français sont les seuls compétents.

L'unité monétaire choisie pour le marché est l'Euro.

Tous les documents, Procès Verbaux de visite, de contre visite, correspondances, factures ou modes d'emploi doivent être rédigés en français.

Si le titulaire est établi dans un autre pays de l'Union Européenne sans avoir d'établissement en France, il facturera ses prestations hors TVA et aura droit à ce que l'administration lui communique un numéro d'identification fiscal.

## **ARTICLE 23 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus auprès du :  
Service Formation – Lieutenant Marc DECATOIRE- Tél : 03.22.97.84.04.

## **ARTICLE 24 : PROCEDURES DE RECOURS**

**Instance chargée des procédures des recours :** Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80 011 Amiens Cedex 01 ; Téléphone : 03 22 33 61 70 ; Télécopie : 03 22 33 61 71 ; Courriel : [greffe.ta-amiens@juradm.fr](mailto:greffe.ta-amiens@juradm.fr)

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus :** Greffe du Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80 011 Amiens Cedex 01 ; Téléphone : 03 22 33 61 70 ; Télécopie : 03 22 33 61 71 ; Courriel : [greffe.ta-amiens@juradm.fr](mailto:greffe.ta-amiens@juradm.fr)

## **ARTICLE 25 : CLAUSES TECHNIQUES**

### **25.1 : Clauses techniques afférentes au lot n°1**

Le lot n°1 comprend l'ensemble des fournitures suivantes :

Eléments	Observations	Quantité
vélo d'entrainement	roue libre 18kgs minimum, réglage de freinage magnétique et son ordinateur. Utilisation 3-4 h/jour minimum. Avec compteur et programmes d'entrainement	5
vélo elliptique	roue d'inertie 20kgs mini, avec 8 programmes minimum, résistance magnétique avec plusieurs niveaux de réglages: utilisation 3-4h/jour minimum	7
chaise romaine	travail des dips + barre fixe	3
petite haltère VINYLE 1KG		10
petite haltère VINYLE 2 KG		10
petite haltère VINYLE 3 KG		10
STEP	Hauteur 15 cm minimum	32
medecine ball 5 kgs		4
medecine ball 4 kgs		4
medecine ball 3 kgs		4
medecine ball 2 kgs		4
medecine ball 1 kg		4
disque caoutchouc 15 kg	Diamètre 28 mm	8
disque caoutchouc 10 kg	Diamètre 28 mm	8
disque caoutchouc 5 kg	Diamètre 28 mm	16
disque caoutchouc 2 kg	Diamètre 28 mm	16
disque caoutchouc 1 kg	Diamètre 28 mm	16
disque caoutchouc 500g	Diamètre 28 mm	16
barre droite 2,00 m	2,00m x diam 28 mm	4
Barre Z curve		4
ressort stop disque	Diamètre 28 mm	32
petite barre haltère 38 cm diamètre 28mm	Longueur 38 cm, Diamètre 28 mm	8
bande élastique fitness	Résistance 15 kg minimum	55
sangles de suspension	Avec poignées pour prise en main	10
poignées pour pompes	Poignées en mousse et appui antidérapant	24
dalles amortissantes	Epaisseur 2 cm, dalles emboîtables (type puzzle)	12
structure range disques	Diamètre 28 mm	3
tapis sautoir 250x120x50 cm	matelas mousse avec housse et sangles de solidarisation	4
paire de poteaux de saut en hauteur	avec socles ronds en fonte avec graduations centimétriques + support de barre réglable en hauteur tous les 5 cm	1
barre de saut en hauteur homologuée		1
Toise		1
Odomètre		1
Chronomètre	Multifonction 20 temps en memoires minimum	6
Chronomètre	Utilisation standard	40

MD

gym ball diamètre 65 cm (ou Swiss ball)	diam: 65 cm minimum	22
Harnais de résistance		12
Jeu de poids (2 kg, 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7, 260 kg)	Métallique	3
Poteaux de badminton + filet	Hauteur réglementaire, socle lesté avec roues	2
Banc à lombaires		3
Corde à sauter		48
Corde à tirer	Pour appareil de musculation	1
Barre moustache	Pour appareil de musculation	1

Option n° 1 au lot n° 1 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
demi-vis-à-vis haut et bas	1/2 vis-à-vis haut-bas charge 60 kgs minimum	1

Option n° 2 au lot n° 1 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
structure repose barre (rack à squat)	7 hauteurs de réglage minimum, 85 cm à 150 cm minimum	4

Option n° 3 au lot n° 1 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
banc larry scott biceps	spécialement travail des biceps, siège réglable et support de barre	2

Option n° 4 au lot n° 1 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
banc développé couché 90 cm large	90 cm minimum de large avec support de barre adapté à une barre de 2 mètres	2

Option n° 5 au lot n° 1 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
chaise romaine	travail des dips + barre fixe	1 supplémentaire

### **25.2 : Clauses techniques afférentes au lot n°2**

Le lot n°2 comprend l'ensemble des fournitures suivantes :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
chassable réversible	maille ajourée polyester	80
natte	pliable	80

MD

pompe	pompe à main double action en pvc	3
DVD gymball (ou swissball)		3
DVD elastiband		3
mini haies 15 cm		25
mini haie: ensemble composé de jalons et cônes à trous de 35 cm H mini	ensemble composé de jalons et cônes à trous de 35 cm H mini. Longueur des jalons 1,20 m (+/-10%)	25
cerceaux extra plat diam 48 vert		15
cerceaux extra plat diam 48 bleu		15
Ballon de football	Ballon de football extérieur pour terrain stabilisé. Enveloppe polyuréthane 32 panneaux taille 5	8
Ballon de futsal	32 panneaux polyester- bourrage ouate - Circonférence 62 à 64 cm ; 400 à 440 grammes	14
Ballon de handball	Taille 3	8
Ballon de basketball	ballon 12 panneaux- taille 7 - polyuréthane	8
Ballon de volleyball	enveloppe pu soft touch 18 panneaux - Circonférence 65 à 67 cm ; poids 260 à 280 grammes	8
Lanière de délimitation de terrain	En rouleau, longueur minimum 20m, largeur 4 à 5 cm	2
coussin de stabilité diam 33 cm minimum	diam 33 cm minimum	15
socle lestable pour insérer des cerceaux et jalons		20
Lot de 60 coupelles	Hauteur 4 à 5 cm, diamètre 18 à 22 cm	1
Sifflet poire		10

Option n° 1 au lot n° 2 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
coffre de rangement 340 litres		3

Option n° 2 au lot n° 2 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
échelle de vélocité		8

Option n° 3 au lot n° 2 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
Double-décamètre (20m)		10

Option n° 4 au lot n° 2 :

<u>Eléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
mini haies 15 cm		25 supplémentaires

Option n° 5 au lot n° 2 :

<u>Éléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
mini haie: ensemble composé de jalons et cônes à trous de 35 cm H mini	ensemble composé de jalons et cônes à trous de 35 cm H mini. Longueur des jalons 1,20 m (+/-10%)	25 supplémentaires

### **25.3 : Clauses techniques afférentes au lot n°3**

Le lot n°3 comprend l'ensemble des fournitures suivantes :

<u>Éléments</u>	<u>Observations</u>	<u>Quantité</u>
Commandes pour parcours sportif sapeur-pompier	Entre 1,5 kg et 1,6 kg, lovées réglementairement	16

### **ARTICLE 26 : MEMOIRE TECHNIQUE**

Le soumissionnaire joindre à son offre un mémoire technique comprenant :  
- Les fiches techniques des produits.

### **ARTICLE 27 : DEROGATIONS**

L'article 10 du présent DAT déroge à l'article 4 du CCAG-FCS,  
L'article 18 du présent DAT déroge à l'article 14 du CCAG-FCS.

A....., le

Amiens le **28 JUL 2014**

Le Soumissionnaire

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Départemental,



Colonel Marc DEHEDIN

